

COMMUNE DE UTUROA

DELIBERATION N° 116/2024 du 9 septembre 2024
Approuvant l'affectation de certaines immobilisations
du budget annexe de l'électricité au budget Principal.

Date de convocation :
Le 2 septembre 2024

Date d'affichage du
compte-rendu de séance :
Le 11 septembre 2024

Nombre de conseillers	
en exercice	: 27
Présents	: 17
Procurations	: 03
Votants	: 20
Pour	: 20
Contre	: 00
Abstention	: 00

La délibération est
approuvée à l'unanimité.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

le..... **13 SEP. 2024**

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte,
publié/notifié

le **13 SEP. 2024**

et télétransmis au service de
l'Etat le **13 SEP. 2024**

Le Maire,

M. Matahi BROTHERRSON.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE UTUROA

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de septembre, le conseil municipal dûment convoqué par lettre n°09/MU/CM du 2 septembre 2024, s'est réuni à la mairie de Uturoa, sous la présidence de Monsieur Matahi BROTHERRSON, Maire.

Étaient présents :

M. Matahi BROTHERRSON,	Maire
M. Johann ROOPINIA,	1 ^{er} adjoint au maire
Mme Noéla TIXIER,	2 ^{ème} adjointe au maire
M. Christian HUIOUTU,	3 ^{ème} adjoint au maire (<i>abst de 18h20, odj10 à 18h22, odj11</i>)
Mme Elisabeth MAHANORA,	4 ^{ème} adjointe au maire
Mme Hinarai DEANE,	6 ^{ème} adjointe au maire
M. Pierre TEROU,	7 ^{ème} adjoint au maire
Mme Augustine TUUHIA,	8 ^{ème} adjointe au maire
Mme Doris HART,	conseillère municipale (<i>prste à partir de 17h10, odj4</i>)
Mme Augustine LEMAIRE,	conseillère municipale
Mme Evangeline SHAM KOUA,	conseillère municipale
M. Edwin TARUOURA,	conseiller municipal
Mme Elisabeth TETUA,	conseillère municipale
M. Camille MOU KAM TSE,	conseiller municipal
Mme Marie-Line REIATUA,	conseillère municipale (<i>prste à partir de 16h52, odj1</i>)
Mme Ella NATUA,	conseillère municipale
M. Ihivai CHUNG,	conseiller municipal

Étaient absents excusés et ayant donné procuration :

M. Pierrot TAMA, conseiller municipal, proc. à Mme Augustine LEMAIRE ;
Mme Louana DIMOS, conseillère municipale, proc. à M. Matahi BROTHERRSON ;
M. Heiarii ROIHAU, conseiller municipal, proc. à Mme Noéla TIXIER.

Étaient absents excusés et sans procuration :

M. Judex TAPUTUARAI, 5^{ème} adjoint au maire ; M. Paul BEAUMONT, conseiller municipal ; Mme Sylviane TEROOATEA, conseillère municipale ; M. Marcel UEVA, conseiller municipal ; M. Clément TEREUA-PAOAAFAITE, conseiller municipal ; M. Mihimana ROOPINIA, conseiller municipal, Mme Rarahu TIATIA, conseillère municipale.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 27 et 15 présents à l'ouverture de cette séance. Le quorum atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 16h44.

Le Conseil municipal peut délibérer valablement.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Mme Elisabeth TETUA et Mme Ella NATUA, secrétaires de séance.

VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble de la loi organique n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie Française ;
VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
VU les lois n°77-744 du 8 juillet 1977 et 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française promulguées par décret n°80-918 du 13 novembre 1980 ;
VU le décret n°45-1349 du 18 juin 1945 instituant la Commune de UTUROA, Chef-lieu des Iles-sous-le-vent ;
VU la délibération n°93/2009 du 30 novembre 2009 approuvant la création du budget annexe de l'électricité ;
VU l'arrêté n°333 FC du 26 février 1952 donnant l'exploitation d'une usine électrique à la Commune de Uturoa ;
VU la délibération n°26/2012 du 20 mars 2012 approuvant la création de la Régie du Service public industriel et commercial (SPIC) de l'Electricité de la Commune de Uturoa ;
VU la délibération n°82/2021 du 13 juillet 2021 fixant le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de UTUROA ;
VU la lettre n°09/MU/CM du 2 septembre 2024 portant convocation du Conseil municipal de la Commune de UTUROA et la note explicative de synthèse ;

Sur proposition du conseil d'exploitation du SPIC de l'Electricité réuni le 21 février 2024 ;
Considérant l'avis favorable de la Commission des Ressources réunie le 5 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 9 septembre 2024 ;

- DELIBERE -

Article 1^{er} : Le conseil municipal approuve l'affectation des immobilisations du budget annexe de l'Electricité citées ci-dessous au budget Principal :

N° Compte	Libellé du compte par nature	N° Inventaire	Année	Valeur origine
21571	RENAULT KANGOO 4X2 - LIAISON ADMINISTRATIVE 268 082P	20210013	2021	3 150 000
2182	RENAULT MASTER FOURGON 206 431P	201006	2010	3 486 833

Article 2 : Le conseil municipal accepte au budget principal les immobilisations citées ci-dessous affectées par le budget annexe de l'Electricité :

N° Compte	Libellé du compte par nature	N° Inventaire	Année	Valeur origine
21571	RENAULT KANGOO 4X2 - LIAISON ADMINISTRATIVE 268 082P	20210013	2021	3 150 000
2182	RENAULT MASTER FOURGON 206 431P	201006	2010	3 486 833

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

Article 4 : Le Maire et le Trésorier des Iles-Sous-Le-Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Marahi BROTHERSON

